© Département de Vaucluse

VAUCLUSE.FR

Mesures de protections

systématiques de l'environnement

Certains ouvrages constituent des refuges pour
certaines espèces telles que les chiroptères
(chauves-souris). Les falaises rocheuses sont
également des milieux propices à l’installation
de la faune sauvage.

C’est notamment le cas des rapaces comme
l’Aigle de Bonelli, rapace le plus menacé de
France. Un couple s’est par exemple installé
début 2019 sur la falaise St Eucher surplombant
la RD 996 à Beaumont de Pertuis.

Le Conseil départemental de Vaucluse est
particulièrement vigilant quant aux périodes de réalisation des travaux pour éviter au maximum de gêner le milieu naturel et les espèces présentes. Pour ce faire, il s’appuie sur des bureaux d’études environnementaux.

Certains ponts peuvent constituer des seuils infranchissables pour les espèces piscicoles.

Aussi, le Conseil départemental de Vaucluse est impliqué dans différents projets de restauration de la continuité écologique au niveau de certains ponts : projet RD 20 Pont sur l’Aygues à Buisson ; projet RD 223 Pont sur la Bégude à Saint Martin de Castillon.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

 CONTACTER

Les questions environnementales
Les ponts peuvent se trouver au-dessus des cours d’eau et des fleuves. Il s’agit de milieux naturels sensibles auxquels il est indispensable d’être attentifs. Des mesures de protections environnementales accompagnent systématiquement les interventions sur ces ouvrages. Il s’agit d’éviter, de réduire ou compenser les nuisances liées aux chantiers.

CONTACT

 0490161500

Hôtel du Département

Département de Vaucluse

Vaucluse
Chargement...

.

Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

.